



Un Peuple - Un But - Une Foi

Dakar, le 23 JUL. 2018

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**TRES URGENT****LE MINISTRE,**

COMMUNIQUE

Par décret n°2014-963 du 12 août 2014, le Gouvernement du Sénégal a institué des bourses d'excellence au profit des bacheliers sénégalais ayant obtenu une mention **TRES BIEN** ou **BIEN** au baccalauréat ou une distinction au Concours général de l'année en cours et disposant d'une préinscription **dans :**

- **une classe préparatoire pour la France**
- **les Institutions universitaires figurant dans le top 100 du classement de Shanghai pour les autres pays (hors France).**

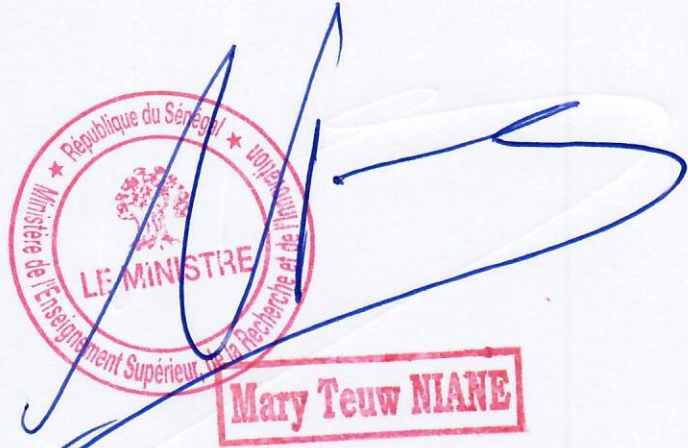
Ainsi, peuvent faire acte de candidature à une bourse d'excellence à l'Etranger, au titre de l'année académique 2018 /2019, les élèves sénégalais :

- résidant au Sénégal et titulaires du baccalauréat sénégalais 2018 obtenu avec la Mention **TRES BIEN** ou **BIEN** ou ayant reçu une distinction au Concours général de 2018 ;
- résidant à l'Etranger et titulaires d'un baccalauréat sénégalais ou étranger 2018 obtenu avec la Mention **TRES BIEN** ou **BIEN**.

Les intéressés doivent déposer à la Direction des bourses, 52 Rue Saint Michel (ex Docteur Thèze), 1^{er} étage, un dossier composé des pièces ci-après :

1. une demande manuscrite adressée au Ministre de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation (préciser l'adresse exacte, le numéro de téléphone l'adresse mail et le numéro d'identifiant de Campus-France si possible pour ceux qui postulent en France) ;
2. une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
3. les six (6) bulletins semestriels des classes de seconde, de première et terminale en raison d'un bulletin par semestre ;
4. **une copie certifiée conforme de la préinscription en classes préparatoires pour la France ou dans une Institution d'enseignement supérieur figurant dans le top 100 du classement de Shanghai pour les autres pays ;**
5. deux (2) photos d'identité.

Les dossiers sont reçus au bureau du courrier de la Direction des bourses, tous les jours ouvrables, de 8h à 17 h, **du mardi 24 juillet 2018 à partir de 08 heures au mercredi 1^{er} août 2018 à 17 heures, délai de rigueur.**



The image shows a handwritten signature in blue ink. The signature is written over a red circular stamp and a red rectangular stamp. The circular stamp contains the text 'République du Sénégal' at the top, 'LE MINISTRE' in the center, and 'Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation' around the bottom edge. The rectangular stamp contains the name 'Mary Teuw NIANE'.

NB :

- ✓ Tout candidat ne disposant pas d'une préinscription ou disposant d'une préinscription autre que celles précédemment citées peut exceptionnellement déposer sous réserve d'être retenu dans le cadre des conventions avec des classes préparatoires françaises.
- ✓ Tout étudiant retenu par la commission nationale d'attribution des bourses devra présenter obligatoirement les originaux de l'attestation et du relevé de notes du baccalauréat, à la Direction des bourses, 52 Rue Saint Michel (ex Docteur Thèze), au 1^{er} étage de l'immeuble.

Les dossiers non conformes seront classés sans suite.